

SEMINAIRE SUR LA COORDINATION FISCALE DANS L'UEMOA

(Dakar, mai 2014)

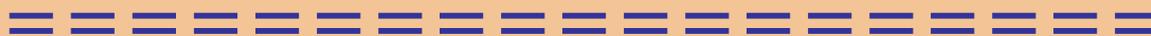


L'UNION DOUANIÈRE DE L'UEMOA : EVOLUTION RECENTE ET DEFIS DE L'ELARGISSEMENT A LA CEDEAO

Présentation : François Xavier BAMBARA
Directeur du Marché Régional et de l'Union Douanière



S O M M A I R E



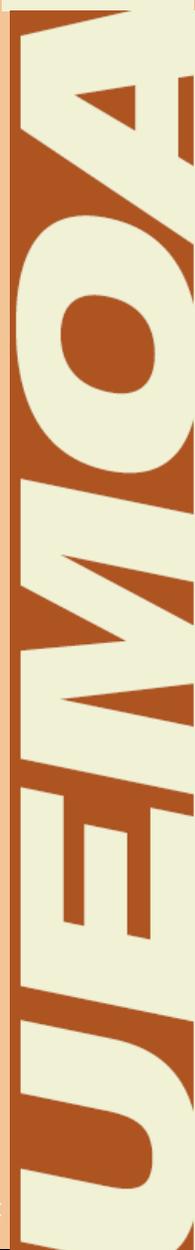
I. Introduction

II. L'Union Douanière de l'UEMOA

- a) le régime de la libre circulation des biens
- b) Le Tarif Extérieur Commun
- c) Les mesures d'accompagnement

III. Les évolutions récentes

IV. Les défis de l'élargissement à la CEDEAO



I- Introduction

L'UEMOA est une organisation sous-régionale d'intégration qui comprend huit Etats membres ayant une monnaie commune.

Les objectifs de l'UEMOA sont :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- Harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

I- Introduction (Suite)



- créer, entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transport et télécommunication, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;

I- Introduction

(fin)



Pour atteindre ses objectifs, l'UAMOA s'appuie les organes suivants :

La Commission

La Cour de Justice

La cour des comptes

Le Comité Interparlementaire

La chambre Consulaire Régional

Le Conseil du Travail et du dialogue social

Le Conseil des Collectivités territoriales

Deux Institutions spécialisées (BCEAO BOAD)



II- L'union Douanière de l'UEMOA



Elle constitue une étape vers la création du marché commun. Elle comprend deux principaux piliers :

- 1. Le régime de la libre circulation des biens**
 - 2. Le Tarif Extérieur Commun**
- Et des mesures d'accompagnement**

II- L'union Douanière de l'UEMOA



Le régime de la libre circulation des biens s'appuie sur des règles d'origine qui ont connu deux deux étapes :

le régime de l'Acte additionnel n° 04/96 et

le régime du Protocole additoonnel n° III/2001

Les amélioration suivantes ont été apportées :

- abaissement du seuil de valeur ajoutée requis de 40% à 30%
- inclusion des opérations de montage
- simplification et transfert des procédures de reconnaissance de l'Origine communautaire
- dispense de CO pour les produits de l'agriculture

II- L'union Douanière de l'UEMOA



le Tarif Extérieur Commun comprend :
un tarif de base et
un dispositif complémentaire de taxation.

Le tarif de base comprend :
une Nomenclature Tarifaire (Système Harmonisé)
un tableau des droits et taxes

II- L'union Douanière de l'UEMOA



le tableau des droits et taxes comprend :

le Droit de douane

la Redevance Statistique (1%)

le Prélèvement Communautaire de Solidarité (1%).

Le droit de douane comprend quatre catégories : 0%, 5%, 10%, 20%.

Le principale critère de catégorisation reste la degré de transformation des produits.

II- L'union Douanière de l'UEMOA



UEMOA

Contenu de la catégorisation

- Catégorie 0 : médicaments, livres, moustiquaires imprégnés, gaz butane,**
- Catégorie I : matières premières de base, produits de première nécessité; machines de production**
- Catégorie II : produits intermédiaires**
- Catégorie III : produits finis**

II- L'union Douanière de l'UEMOA

Le dispositif complémentaire de taxation
Caractéristiques :

- **Facultatif**
- **Temporaire**
- **National**

Contenu :

la TDP

la TCI (10%)

II- L'union Douanière de l'UEMOA



les mesures d'accompagnement :

1. le système d'évaluation des marchandises basé sur l'accord de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation
2. le Code des douanes qui comprend toutes la législation douanière de l'Union
1. les instruments douaniers harmonisés : certificat d'origine, codification des régimes,

II- L'union Douanière de l'UEMOA

Résultats obtenus :

**Plus de 3500 produits libres de droit de douane
émanant de 850 entreprises**

Commerce intracommunautaire :

1994 : 10,6%

2002 : 15%

2012 : 11%

Existence de nombreuses barrières non tarifaires

Juridiques

Administratives

Physiques

III- les évolutions récentes

=====

Dans le domaine de la Libre circulation des biens :
La conclusion de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec une ouverture de 75% du marché Ouest Africain.

Conséquences possibles :

- Concurrence aux produits communautaires
- Détournement de trafic au détriment de l'intégration régionale

III- les évolutions récentes

=====

Dans le domaine du Tarif Extérieur Commun :
Adoption du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO.

Conséquences attendues :

Réaménagement du TEC de l'UEMOA dans son architecture et sa structure par l'adoption d'une 5^{ème} bande tarifaire au taux de 35%; l'adoption de mesures de défense commerciale, de droits compensateurs, de mesures de protection complémentaire très permissives.

III- les évolutions récentes



Dans le domaine des mesures d'accompagnement :

La signature de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Cet accord introduit de nouvelles normes dans les procédures douanières qui nécessitent la révision du code des douanes communautaire.

IV- Les défis de l'élargissement à la CEDEAO



L'UEMOA et la CEDEAO sont deux organisations qui partagent les mêmes objectifs de construction d'un marché Commun avec les mêmes Etats membres.

Les deux organisations sont autonomes et indépendantes, sans liens hiérarchiques.

La nécessité de coordination et d'harmonisation a conduit à la mise en place d'un Secrétariat Technique Conjoint chargé de conduire le processus d'harmonisation et de coordination des politiques communes

IV- Les défis de l'élargissement à la CEDEAO



Dans le domaine de la libre circulation des biens : les structures administratives qui interviennent dans la certification le contrôle et la délivrance des certificats d'origine sont disparates;

Dans le domaine du Tarif Extérieur Commun :

- Les lourdeurs dans la prise de décision car il faut consulter les Comités des deux organisations;
- Les disparités dans le niveau de développement
- Les différences dans l'orientation de la doctrine économique
- Des degrés d'expérience très différents

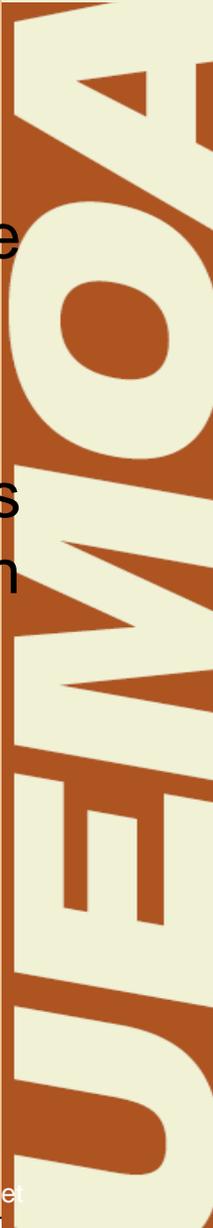


IV- Les défis de l'élargissement à la CEDEAO



-
- Les conséquences de l'adoption de la 5ème bande sur les engagements des Etats membres à l'OMC,
 - Le financement de l'Union.

Les différences d'organisation et de pratiques administratives rendent encore plus difficile l'élaboration d'une réglementation commune en matière douanière



IV- Les défis de l'élargissement à la CEDEAO



=====

Malgré ses difficultés, l'élargissement est incontournable et comprend des réelles avantages si elle est réussie

UEMOA

**MERCI POUR
VOTRE AIMABLE ATTENTION**